



Destinataires :

- directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
- directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Référence du dossier : COO.2180.101.7.371516 / 044.12/2014/01530
Notre référence : BIp
3003 Berne-Wabern, le 28 mai 2015

Augmentation significative des demandes d'asile au cours des dernières semaines

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) souhaite vous faire un point sur la situation actuelle et vous détailler les répercussions qu'elle risque d'avoir pour les cantons.

Le 12 février 2015 déjà, nous vous avons informés de la tendance générale prévue pour cette année dans le domaine de l'asile. Nous vous avons alors fait part de notre crainte que le problème des fluctuations saisonnières importantes, déjà constaté en 2014, s'accroisse encore en 2015. Cette crainte se fondait essentiellement sur l'augmentation des demandes d'asile en Europe en raison des nombreuses crises et sur l'amplification de la migration par bateau vers l'Italie, cette migration étant fortement dépendante des conditions météorologiques. Nous vous avons donc priés de bien vouloir adopter les mesures préventives nécessaires afin d'être à même de prendre en charge, le cas échéant, un effectif supplémentaire de requérants.

Ce scénario semble désormais une réalité. En effet, le nombre d'entrées hebdomadaires de requérants d'asile dans les centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération a plus que triplé entre les semaines 15 (224 entrées) et 20 (708 entrées), si bien que la valeur maximum de 2014 (574 entrées) est d'ores et déjà largement dépassée. On relève même 731 entrées au cours de la semaine 21. Les requérants d'asile proviennent essentiellement d'Erythrée et, dans une moindre mesure, de Somalie.

Les autorités italiennes étant surchargées, il faut s'attendre à ce que les transferts à destination de l'Italie dans le cadre de l'accord d'association à Dublin soient plus difficiles que

d'ordinaire ces prochains mois. Qui plus est, une part significative des requérants d'asile érythréens dernièrement enregistrés sont des mineurs non accompagnés, pour lesquels un transfert Dublin n'est guère envisageable.

Nous estimons que le nombre de demandes d'asile va se maintenir à un niveau élevé, voire progresser encore, ces prochains mois. De telles fluctuations saisonnières ne sont pas inhabituelles. Elles constituent néanmoins un défi pour la Confédération et les cantons. Dans l'ensemble, nous estimons à l'heure actuelle que notre prévision d'environ 29 000 demandes d'asile (+/- 2500) pour l'année 2015 demeure valable.

Comme indiqué dans notre dernier courrier, le SEM s'est préparé au mieux à faire face à ce scénario et aux fluctuations prévues. Plusieurs abris de la protection civile ont été ouverts et des places d'hébergement supplémentaires ont été créées afin d'amortir les hausses à court terme. Pour autant, nous ne parviendrons à surmonter la situation tendue qui nous attend durant les mois à venir que si la Confédération, les cantons et les communes unissent leurs forces.

Compte tenu de l'évolution des événements dans le domaine de l'asile, le SEM ne peut faire autrement que d'augmenter le nombre de requérants attribués aux cantons. Nos prévisions pour les prochains mois font état de 650 à 750 personnes par semaine. Le nombre hebdomadaire de transferts vers les cantons devrait s'établir autour de 600 à 700. Comme nous vous l'avons souligné plus haut, une partie des requérants d'asile est constituée de mineurs non accompagnés.

Les coordinateurs cantonaux en matière d'asile ont été informés à l'avance des évolutions et des mesures susmentionnées et le SEM est en contact régulier avec tous les services cantonaux compétents dans les domaines de l'asile et des migrations. Nous allons continuer à informer les cantons sur la situation de cette manière et au moyen de newsletters régulières. Par ailleurs, nous vous préviendrons sans délai si une détente devait se dessiner ou si, au contraire, la situation devait s'aggraver.

Les tâches du domaine de l'asile ne peuvent être accomplies avec succès que si la Confédération, les cantons et les communes s'y attellent conjointement. Je suis convaincu que nous pourrons, comme toujours, compter sur une excellente collaboration entre nos services au cours des prochains mois.

Vous remerciant de votre précieux appui, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de ma considération distinguée.

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Mario Gattiker
Secrétaire d'Etat

Destinataires des copies :

- Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
- Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
- Membres de l'Association des services cantonaux de migration
- Coordinateurs cantonaux en matière d'asile